

Opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances est un dispositif national qui permet aux particuliers de bénéficier d'une surveillance régulière de leur domicile.

En bref

Afin d'assurer une vigilance accrue de votre habitation par les services de police durant votre absence, il vous est possible de signaler votre départ auprès de la police nationale mais aussi de la police municipale.

L'opération tranquillité vacances est un service gratuit vous garantissant des patrouilles régulières des agents de police, nationale ou municipale, qui s'assurent qu'aucune effraction n'a eu lieu.

Pour qui ?

Les particuliers qui s'absentent de leur domicile pour une certaine durée.

La démarche

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Celle-ci peut être faite à l'accueil de l'Hôtel de police ou de la police municipale.

Pour gagner du temps, il est possible de compléter en amont le formulaire requis, [accessible en ligne \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033).

Contact

Police municipale
7, rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex
0800 345 342

Horaires

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30